Envoyé en préfecture le 26/03/2026
Reçu en préfecture le 26/03/2026
Publié le
ID : 022-212202899-20260320-DCM2026_04B-DE

Département des Côtes d'Armor
Commune de Saint-Fiacre

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Les membres du Conseil municipal se sont réunis le vendredi 20 mars 2026 à 18h30, salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Gilbert LE BIHAN, Maire, en séance ordinaire pour étudier les questions à l'ordre du jour transmis le lundi 16 mars 2026.

Etaient présents : M. Gilbert LE BIHAN, M. Jean-Claude BERNABE, M. Jean-Marc DANIELOU, Mme Aline DERIAT, M. Kevin JAMBON, M. Guélor LE PAVEC, Mme Adèle LE TERTRE, Mme Florence LUCAS, Mme Koupaïa MAHE, Mme Jennifer NUNES, M. Ronan RICHON

Secrétaire de séance : M. Jean-Marc DANIELOU

Nombre de membres en exercice : 11
Présents : 11
Votants : 11

DCM2026_04 Délégation du conseil municipal au maire

VU le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2122-22, permettant au conseil municipal de déléguer au maire un certain nombre de ses compétences. Dans un souci de favoriser une bonne administration communale et après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à l'unanimité, pour la durée du présent mandat, de confier au maire les délégations suivantes :

De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés, ainsi que toute décision concernant les avenants, de procéder à la réalisation d'emprunts destinés au financement des investissements prévu au budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, de réaliser une ligne de trésorerie décidée par le conseil municipal, d'autoriser le maire à accorder au receveur municipal une autorisation permanente de poursuites par voie de commandement, d'autoriser le maire à signer les marchés à procédure adaptée.

M. le maire pourra charger les adjoints ayant délégation de signature, de prendre en son nom, en cas d'empêchement de sa part, tout ou partie des décisions pour lesquelles il lui est donné délégation par la présente délibération.

Fait et délibéré à Saint-Fiacre
les jour, mois et an susdits

Pour extrait conforme,
Le Maire,
M. Gilbert LE BIHAN

